



1^{er} Décembre 2019

Communiqué

Les annonces contenues dans « le pacte de refondation des urgences » présenté par Madame BUZYN, ministre de la santé, constituent une stratégie visant à remédier à la crise actuelle de ce secteur d'activité.

L'émergence des Infirmier(e)s en Pratique Avancée (IPA) dans la prise en soin des personnes souffrant de pathologie chronique est acté depuis la loi du 26 janvier 2016 portant modification de notre système de santé. Ce nouvel acteur dans l'équipe pluri professionnelle sera un atout dans la prise en soin des patients, en outre ce nouveau métier permet à la profession infirmière de contribuer à relever les défis de santé publique actuels et futurs. Mais ses effets ne seront perceptibles que dans le long terme lorsqu'un nombre suffisant d'IPA aura été déployés dans les environnements cliniques.

Proposer d'améliorer les compétences des personnels infirmiers affectés dans les services d'urgences par une formation de niveau master va également dans ce sens. Il s'agit du lieu de l'hôpital public qui focalise actuellement toutes les tensions. Il est indispensable de disposer dans ce secteur d'activité de professionnels infirmiers possédant un haut niveau d'expertise. Qu'ils aient par ailleurs une marge d'autonomie permettrait de concentrer la compétence médicale sur son cœur de métier (mesure 7 du pacte de refondation des urgences) et de favoriser le transfert de connaissances à destination des membres de l'équipe soignante.

Concernant les urgences pré hospitalières, est-il nécessaire de rappeler que notre système de santé dispose de professionnels hautement qualifiés offrant une réponse graduée : les Infirmier(e)s-Anesthésistes diplômé(e)s d'Etat (IADE). La formation dispensée par les écoles d'anesthésie, reconnue en grade master, leur permet développer les compétences nécessaires les autorisant à investir pleinement le champ de compétences qui leur est attribué et de faire preuve d'un haut degré d'autonomie dans leur pratique clinique. Les secteurs d'activités ouverts aux IADE incluent les blocs opératoires, les réanimations, les équipes douleur mais également les urgences pré-hospitalières en situation aigue ainsi que les transferts inter hospitaliers de patients lourds. Les unités d'enseignement théoriques et cliniques fondent ces compétences qui se trouvent consolidées ensuite tout au long de l'exercice professionnel. Elles en font des professionnels experts dans le domaine des soins d'urgence qui ont jusqu'à ce jour apporté leur concours à l'excellence de notre système de santé notamment dans ce domaine bien particulier des urgences pré-hospitalières.

Le CNPIA en appelle aux pouvoirs publics afin de ne pas se priver de ces ressources dans un contexte économique et social difficile. L'implication sans faille jusqu'à ce jour des IADE dans la prise en soin des personnes en situation de détresse vitale en font des acteurs incontournables du dispositif des urgences de notre système de santé.